

ASSOCIATION CAFEZOIDE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

92 bis, quai de la Loire – 75019 PARIS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

CAPROGEC AUDIT

*Société d'Expertise Comptable de Commissariat aux Comptes
Société Anonyme au capital de € 50.000*

*Siège social
9 rue Duphot
75001 Paris*

*Tél 01 53 89 02 40
Fax 01 53 89 02 49*

ASSOCIATION CAFEZOIDE

**Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
92 bis, quai de la Loire – 75019 PARIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 2 juillet 2010, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels tels qu'ils sont joints au présent rapport, présentant un total bilan de 69 547 €uros et faisant ressortir un excédent de 9 606 €uros,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- Justification de l'opinion

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

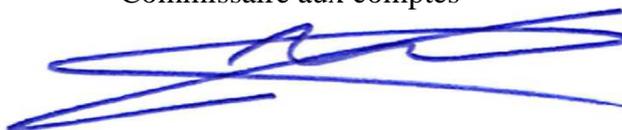
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 11 mars 2013

CAPROGEC AUDIT

Représenté par Thibault MEYER
Commissaire aux comptes



Bilan Simplifié

Période du 01/01/12 au 31/12/12

CAFEZOIDE

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	140	140		
Immobilisations corporelles	147 648	147 648		513
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	147 788	147 788		513

Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises			6 500	
Avances et acompt. versés sur comm.	6 500		6 500	
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	41 203		41 203	57 014
Valeurs mobilières de placement	50		50	50
Disponibilité	21 643		21 643	17 418
Charges constatées d'avance	151		151	147
ACTIF CIRCULANT	69 547		69 547	74 629

TOTAL GÉNÉRAL	217 335	147 788	69 547	75 142
----------------------	----------------	----------------	---------------	---------------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Fonds Associatifs sans droit de reprise	115 456	115 456
Fonds Associatifs avec droit de reprise	25 800	25 800
Autres réserves		
Report à nouveau	(120 598)	(146 118)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	9 606	25 520
Provisions réglementées	9 000	
FONDS ASSOCIATIFS	39 264	20 658

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
-------------------------------------------	--	--

Emprunts et dettes assimilées	501	1 694
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 713	
Autres dettes	26 068	52 790
Produits constatés d'avance		
DETTES	30 282	54 484

TOTAL GÉNÉRAL	69 547	75 142
----------------------	---------------	---------------

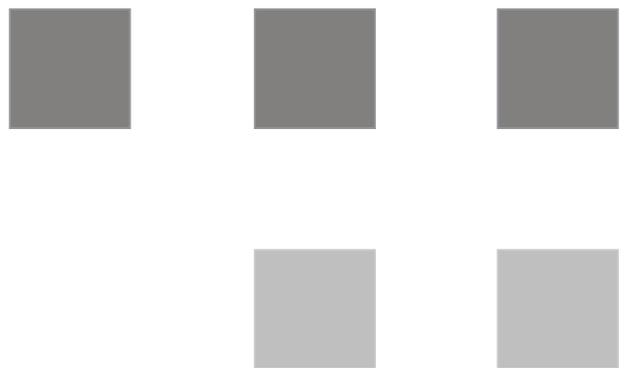
Compte de Résultat Simplifié

Période du 01/01/12 au 31/12/12

CAFEZOIDE

RÉSULTAT COMPTABLE	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	66 562	70 203
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation reçues	205 717	185 826
Autres produits	8 421	393
PRODUIT D'EXPLOITATION	280 701	256 423
Achat de marchandises	26 205	22 977
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et approvisionnements		
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]		
Autres charges externes	53 277	40 249
Impôts, taxes et versements assimilés	1 506	1 773
Rémunérations du personnel	147 199	128 113
Charges sociales	23 250	25 554
Dotations aux amortissements	513	12 001
Dotations aux provisions		
Autres charges	434	344
CHARGES D'EXPLOITATION	252 384	231 010
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	28 317	25 413
Produits financiers	1	
Produits exceptionnels	6 346	12 035
Charges financières		
Charges exceptionnelles	25 057	11 928
BÉNÉFICE OU PERTE	9 606	25 520

Annexe



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1 °) *Préambule*

L'exercice social de l'association **CAFEZOIDE** clos le **31/12/2012** a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos au 31 décembre 2011 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan avant affectation du résultat est de 69 547 €uros.

Le résultat net comptable est un **excédent de 9 606 €uros**.

2°) *Règles et méthodes comptables*

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

a) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|----------------------------------------|--------|
| • Aménagements et agencements : | 10 ans |
| • Matériel de bureau et informatique : | 3 ans |
| • Matériel pédagogique | 5 ans |
| • Mobilier | 5 ans |
| • Matériel professionnel | 3 ans |

b) Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

c) Valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

d) Provisions réglementées :

Le poste de provisions réglementées de 9 000 euros présenté au passif du bilan en fonds associatifs correspond à une subvention d'investissement d'un montant de 10 000 euros attribuée par la Ville de Paris.

Cette subvention a pour objet de financer les travaux d'aménagement des locaux de l'association.

3°) Autres Informations

a) Evènements postérieurs à la clôture :

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est susceptible d'impacter les présents comptes.

b) Effectif :

L'effectif de la société au cours de l'exercice 2012 est de 7,86 personnes en équivalent temps plein.

c) Fonds associatifs avec droit de reprise :

L'association a constaté au cours de l'exercice 2010 des apports de ses membres en fonds associatif pour un total de 25 800 €.

Ces apports sont assortis d'un droit de reprise futur au bénéfice des membres contributeurs.

Immobilisations - Amortissements

Période du 01/01/12 au 31/12/12

CAFEZOIDE

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	140			140
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	113 181			113 181
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	34 467			34 467
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	147 788			147 788

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles	140			140
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	113 181			113 181
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	33 954	513		34 467
TOTAL GÉNÉRAL	147 275	513		147 788

État des Échéances des Créances et Dettes

Période du 01/01/12 au 31/12/12

CAFEZOIDE

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	41 203	41 203	
TOTAL de l'actif circulant :	41 203	41 203	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	151	151	

TOTAL GÉNÉRAL	41 354	41 354	
----------------------	---------------	---------------	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	501		501	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 713	3 713		
Personnel et comptes rattachés	6 322	6 322		
Sécurité sociale et autres organismes	12 571	12 571		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	7 175	7 175		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	30 282	29 781	501	
----------------------	---------------	---------------	------------	--

CAPROGEC AUDIT

*Société d'Expertise Comptable de Commissariat aux Comptes
Société Anonyme au capital de € 50.000*

*Siège social
9 rue Duphot
75001 Paris*

*Tél 01 53 89 02 40
Fax 01 53 89 02 49*

ASSOCIATION CAFEZOIDE

**Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
92 bis, quai de la Loire – 75019 PARIS**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Aux membres de l'organe délibérant,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 11 mars 2013

CAPROGEC AUDIT

Représenté par Thibault MEYER
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract representation of the name Thibault Meyer.